



COMMUNE CODALET COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2026

Président de la séance : Michel LLANAS
Secrétaire de la séance : Isabelle AUBRY

Présents : Michel LLANAS, Patrick MASSELOT, Frederic GALIBERT, Isabelle AUBRY, Pascal DUFLOT, Florence DEGEILH, Emmanuelle PUY, Jhoanni CONESA
Représentés : Christine BATARDIERE représentée par Patrick MASSELOT
Absents et excusés : Christine RIERA

Le conseil démarre à 18h40.

Ordre du jour :

- 1 - Modification et validation du CR du 10 décembre 2025 le mot parking est à supprimer au profit des abords de la route RD 27A
- 2 – Aire de jeux Marie -Thérèse Camps : approbation devis
- 3 – Centre de Gestion 66 : convention d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire
- 4 – Lotissement Marie Thérèse Camps : incorporation dans le domaine public /voirie des parcelles AB302 et 303
- 5- Demande des subventions des associations année 2026
- 6 – Travaux voirie : chemin Saint Jean
- 7 – Commande pépinière départementale
- 8 – Divers

1 – Modification et validation du CR du 10 décembre 2025 :

PASSAGE DE CR n° 1- Travaux aménagement du cimetière/ voirie « Réfection du parking adjacent aux jardins familiaux.

Les travaux consisteront à poser des dalles alvéolées que nous avons sur l'aire de stationnement existant. *Devis établi par l'AICO : 5 885 €.* » le mot parking est erroné et doit être supprimé au profit des abords de la route RD 27A

MODIFICATION : Travaux d'aménagement des abords de la voirie adjacente aux jardins familiaux. - Les travaux consisteront à poser des dalles alvéolées qu'il nous reste du chantier du parking du cimetière sur les abords de la route RD27A, où les codalétois ont pris l'habitude de stationner leurs voitures. *Devis établi par l'AICO : 5 885 €.*

Délibération : Pour 9, Contre 0, Abstention 0.

2 – Portique Nid - Aire de jeux Marie Thérèse Camps

Mr le Maire présente le devis du distributeur Challenger pour un portique nid en bois - montant de 3 225.20 € TTC. L'installation sera faite par notre employé. Un dossier de déclaration de travaux sera déposé auprès des services de l'urbanisme.

Délibération : Pour 9, Contre 0, Abstention 0.



3 – Centre de Gestion 66 : convention d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire. Délibération

Dans le cadre des dispositions de l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique, la présente convention définit les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent les relations entre la collectivité et le CDG66 en matière d'assurance statutaires du personnel de la collectivité (CNP assurances). Le CDG66 propose de renouveler l'adhésion à la prestation d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire dont les dispositions permettent un accompagnement sur la gestion des primes, la gestion des sinistres et un accompagnement dans la prévention.

Frais de gestion : 6% du montant de la cotisation annuelle versée par la collectivité à l'assureur statutaire soit CNP assurances.

Délibération : Pour 9, Contre 0, Abstention 0.

4 – Lotissement Marie Thérèse Camps : incorporation dans le domaine public /voirie des parcelles AB 302 et 303

La commune a déposé au service de la Publicité foncière et de l'enregistrement de Perpignan l'acte de cession en la forme administrative concernant la cession des parcelles restantes de l'ASL La Llitera & La Llitera al Repetell des sol : AB 302- 303 – 304 et AA 85. Celui-ci a été publié et enregistré le 05/12/2025. Toutes les parcelles sont rentrées dans le domaine privé de la commune.

Le classement des parcelles AB 302 et 303 consiste à faire passer un bien du domaine privé vers le domaine public. Pour classer un bien, il faut qu'il remplisse les critères de la domanialité publique (propriété et affectation). Les parcelles AB 302 et 303 sont sur de la voirie et rentrent dans ce champ d'application.

Délibération : Pour 9, Contre 0, Abstention 0 .

6- Demande des subventions des associations année 2026

Le conseil municipal attribue les subventions suivantes aux associations ayant déposées un dossier de demande pour l'année 2026.

L'association culturelle de Cuxa : montant 120 €

Les jardins familiaux : montant 300 €

L'amicale sapeurs-pompiers de Prades : montant 200€

Délibération : Pour 9, Contre 0, Abstention 0.

Mr Masselot quitte la séance pour la décision suivante :

ASA canaux Llitera : montant 1500 €

Délibération : Pour 7 Contre 0, Abstention 0.

6 – Travaux voirie : chemin Saint Jean

Mr Laporte nous a transmis par email photos et vidéo d'un problème de ruissellement d'eau provenant du chemin Saint Jean s'écoulant vers son terrain, chemin de l'horta.

Nous avons pu constater qu'il faut reprendre et canaliser l'écoulement de l'eau pluviale du Chemin Saint Jean et du cami san Miquel.

Un devis de location de minipelle a été demandé à Poirier Samuel LVR : pour 4 jours => 700.80 € TTC

Travaux effectués par notre employé communal prévus semaine 12 du mois de mars.

Délibération : Pour 9, Contre 0, Abstention 0 .



8 – Commande pépinière départementale pour l'aménagement du talus place à feu/terrain de pétanque => plantation d'arbuste pour tenir la terre.

Délibération : Pour 9, Contre 0, Abstention 0.

9 – Divers

- Cérémonie du samedi 7 mars des plaques commémoratives de MT Camps à 15h au cimetière et 17h rue Marie-Thérèse Camps suivi d'un verre de l'amitié

- Planning élections municipales : tableau sera mis à disposition

- Trails du Conflent, prévus les 30 à 18h et 31 Mai 2026

- la nuit des grands capots 11 avril 2026

- Reconduction de l'animation «Codalet déroule ses toiles » édition 2026

Mr Masselot demande que des travaux soient fait concernant le maintien des poubelles de l'Impasse de Nogarol

La séance se termine à 19h30

Michel Llanas

Isabelle Aubry